



Waremmes, le 21 janvier 2019

Compte rendu de la réunion d'installation de la
Commission Locale de développement Rural
16 janvier 2019

Membres de la CLDR :

- Présents : 33 personnes : Etienne CARTUYVELS, Dimitri COLIGNON, Marie-Léonie COLPIN, Constant CORSWAREM, Géraldine DAVENNE, Patrice DECELLE, Anne DECHAMPS, Jean-Marc DELCHAMBRE, Sébastien DENOLF, Gilles DEVALLEE, Maxime ETIENNE, Nicolas FRAITURE, Sandrine FRESON, Hubert GODIN, Herbert HANSEN, Pierre JANSSENS, Joseph KEPPEMME, Virginie KLASSEN, Marie-Luce KOKELBERG-MARTIN, Xavier LECLERCQ, Camille LEONARD, Sophie LEONARD, Aurore NAGANT, Paul NELISSEN, Baptiste PIRON, Alexander REGIMONT, Rita RIGGI, Viviane SCBRASCINI, Olivier SIMONON, François THONON, Caroline VAN KERREBROECK, Carina VINCENT, Muriel WERY.
- Pour la Commune : Ludovic RASE, Agent-relais de l'opération
- Pour la FRW : Colin SONCK, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement
- Excusés : 5 personnes
 - o Alain ALEXANDRE, Guy FRYNS, Anne LEROUX, membres de la CLDR
 - o Bernadette FRANCK, Florence TRUM, SPW – DGO3 - Direction du développement rural

La présentation Powerpoint utilisée pour la réunion est consultable via le lien suivant :
<http://bit.ly/2Ctv4lb>

Ordre du Jour

- Les présentations
- L'ABC d'une opération de développement rural
- La commission locale de développement rural
- Les attentes de la CLDR
- La suite de l'opération

Accueil des participants



Les membres de la Commission de développement rural (CLDR) sont accueillis par M. Etienne Cartuyvels, Bourgmestre de Faimés, qui remercie les participants pour leur investissement, rappelle la motivation de la Commune à mener une Opération de Développement Rural (ODR) et exprime son souhait que les débats et travaux de la commission de déroulent dans une optique constructive.

1. Les présentations

Après avoir brièvement présenté la Fondation Rurale de Wallonie, Colin Sonck, Agent de développement (AD), détaille la composition de la CLDR. Elle compte 44 membres (34 citoyens et 10 élus, 20 femmes et 24 hommes de 22 à 71 ans). Les différentes professions de chacun couvrent des domaines très divers.

Cette composition est bien représentative du territoire, bien que le village de Les Waleffes soit surreprésenté. Le Collège a néanmoins tenu à accepter toutes les candidatures pour favoriser l'expression des citoyens.

Marc Van den Broeck, AD, détaille ensuite le contenu de la farde qui sera remise aux participants, explique comment compléter la fiche « Qui est Qui Book » et demande de vérifier l'exactitude des coordonnées préinscrites sur le document. Il informe notamment que chaque membre est libre de divulguer l'information qu'il souhaite (ex : n° de téléphone, hobby...). Ces formulaires seront repris en fin de séance par les AD de la FRW qui réaliseront un petit trombinoscope, le « Qui est Qui book », qui sera distribué lors d'une prochaine rencontre. Il permettra ainsi aux membres de mieux se connaître.

Les membres qui n'étaient pas présents lors de cette séance, recevront également cette fiche à remettre à la FRW.

Chaque membre est ensuite amené à se présenter devant l'assemblée en précisant son nom, prénom, village, intérêts... et à l'aide d'une image préciser sa motivation à faire partie de la nouvelle Commission.

Voici quelques éléments cités :

- *Renforcer la cohésion sociale, la convivialité et les liens entre les habitants, développer les relations intergénérationnelles ;*
- *Offrir une place à tous, de la petite enfance à la vieillesse ;*
- *Préserver les paysages, le patrimoine, l'environnement, et les ressources naturelles, développer la biodiversité ;*
- *Sécuriser la mobilité motorisée, développer la mobilité douce, de loisir ou fonctionnelle ;*
- *Diversifier les activités et infrastructures sportives, culturelles et les services ;*
- *Favoriser un développement économique à taille humaine, conscientiser à l'importance du monde agricole ;*
- *Favoriser les initiatives en matière de produits locaux, maraîchage... ;*
- *Concevoir une évolution urbanistique cohérente des villages et lieux publics anticipant les besoins des générations futures ;*
- *Travailler et construire une vision partagée: ensemble on est plus fort, ensemble on va plus loin.*

Enfin, chaque membre est invité à se faire photographier dans le but d'illustrer sa fiche du « Qui est qui-book ».

2. L'ABC de l'opération de développement rural

Colin Sonck, AD, rappelle succinctement les différentes étapes et éléments constituant une ODR (définitions, étapes, timing...). Un document reprenant ces informations de manière plus détaillée est repris dans les classeurs remis aux participants.

Il détaille les autres acteurs qui accompagneront la CLDR dans le processus :

- La Commune, maître d'œuvre de l'opération avec Etienne Cartuyvels comme référent politique et Ludovic Rase comme référent de l'Administration communale.
- L'Auteur de projet, le bureau Laurence DOCQUIR, qui apporte les éléments techniques et objectifs pour enrichir la réflexion de la CLDR ; il rédige le PCDR.
- L'organisme d'accompagnement, la Fondation rurale de Wallonie, qui favorisera la dynamique participative par l'animation des réunions, la tenue du secrétariat...
- La Wallonie, en la personne de Mme Bernadette Franck de la DGO3, direction du Développement rural qui n'a pu être présente ce soir.

3. La Commission locale de développement rural

En tant qu'organe consultatif, la CLDR participe à l'élaboration (lieu de construction d'avis collectifs) et à la réalisation du PCDR (suivi des projets), mais peut également s'exprimer d'initiative.

La CLDR joue également le rôle de relais entre la population et le pouvoir communal, rôle auquel il est demandé aux membres d'être particulièrement attentifs, tant pour se faire l'écho en CLDR des préoccupations et souhaits des habitants, que pour informer ces derniers de l'avancement des travaux et réflexions de la CLDR. Ils seront soutenus dans cette démarche par les différents outils de communication qui seront mis en place.

Un projet de ROI a été envoyé à chacun des membres avec l'invitation à la réunion. Marc Van den Broeck passe en revue les différents chapitres.

Le ROI précise la mise en place d'une CLDR, indique les missions qui lui incombent, sa composition, son fonctionnement ainsi que la procédure de décision.

Bien que le décret stipule que la CLDR soit composée de membres effectifs et membres suppléants, il ne sera pas fait de différence entre eux, tout au long de l'Opération de Développement Rural : chaque membre est invité à toutes les réunions de la CLDR, y pourra y exprimer ses opinions et participer à la construction du PCDR.

Questions et remarques

Ne faudrait-il pas fixer un quorum pour les prises de décision ?

Fixer un nombre exigé de membres présents pour qu'un vote soit valable est une manière de se prémunir contre le fait qu'un petit nombre de personnes puisse prendre des décisions pour l'ensemble du groupe. De l'expérience des AD, la dynamique des CLDR où l'on a décidé de formaliser à ce point les décisions a plus souffert que bénéficié de ces choix.

A Faimies, on préférera responsabiliser chacun des membres à être présent lors des réunions importantes. Il est rappelé qu'il n'y a que quelques moments importants de décision dans l'élaboration du Programme et que les projets se construisent ensemble lors des réunions de réflexion. Chacun est donc informé de l'évolution des projets qui devront faire l'objet d'un large consensus.

Pour garantir la participation d'un maximum de membres lors de ces moments de décision, le Secrétariat s'engage à convoquer les membres et leur faire parvenir l'ordre du jour le plus tôt possible.

Les AD, insistent sur le fait que le vote majorité contre opposition n'interviendra que de manière toute à fait exceptionnelle en cas de désaccord majeur, ce qui ne s'est encore jamais passé dans les CLDR qu'ils ont accompagnés.

A quel moment reçoit-on le compte-rendu de la réunion ?

Les AD s'engagent à faire parvenir le compte rendu de chaque réunion dans les 10 jours. Les membres ont l'occasion de faire parvenir leurs remarques par écrit ou oralement à la réunion suivante lorsque le compte rendu sera soumis à leur approbation.

Une fois approuvé par la CLDR, le compte-rendu est considéré comme public et sera placé pour consultation par la population sur le site internet communal.

Qui fixe l'ordre du jour des réunions ?

Les réunions sont construites de commun accord entre la Commune, le bureau d'Etude et la FRW, sur base des enseignements et conclusions de la réunion précédente. Nous prévoyons à chaque fois un espace pour les divers. Si un membre souhaite qu'un point particulier soit abordé, qu'il n'hésite pas à en informer les AD.

Jour de réunion :

Le mercredi est un jour qui convient à l'ensemble des membres présents pour organiser les réunions. Les membres qui ne se sont pas présentés à la première réunion seront recontactés individuellement pour évaluer si leur absence est due à un désintérêt pour l'ODR ou à un problème organisationnel, auquel cas nous essayerons de trouver des alternatives qui conviennent à la majorité.

Serons-nous toujours installés en rang d'oignon ?

Cette première réunion est assez protocolaire et descendante, ce qui a justifié le choix de la configuration. Lors des prochaines réunions, nous privilégierons le travail en groupe et adapterons la configuration en fonction des besoins méthodologiques.

Pourrions-nous faire appel au centre culturel de Waremme pour soutenir nos actions ?

En fonction de ses besoins, la CLDR peut mettre en place des groupes de travail pour aborder une thématique ou un projet particulier. Ces groupes de travail pourront être ouverts aux citoyens de la commune ou à toute personne susceptible de contribuer à l'objectif du groupe. Nous aborderons le point lorsque le besoin s'en fera sentir. A titre d'information, le centre culturel de Waremme collabore régulièrement avec des CLDR d'autres communes.

La CLDR ne fait-elle pas double emploi avec la CCATM, l'ADL, le GAL ? Ne serait-ce pas plus efficace de fusionner certains de ces organismes ?

- La **CCATM** ou Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité est un organe communal de consultation, chargé de rendre des avis dans le cadre de procédure d'élaboration d'outils d'aménagement du territoire et d'octroi de permis d'urbanisme. Son champ d'action est donc nettement plus limité que celui d'une CLDR, bien qu'ils se recouvrent partiellement. Plusieurs membres de la CLDR sont également présents à la CCATM. Une fois encore, il leur est demandé de jouer

leur rôle de relais et informer la CCAT de l'avancement des projets qui pourraient la concerner, et si nécessaire faciliter l'organisation de travail conjointe.

- **L'ADL**, ou Agence de Développement Local ont pour mission de développer l'emploi et l'économie à l'échelle locale, sur des territoires de moins de 40.000 habitants. Faimés dispose d'une ADL, qu'elle partage avec les communes de Geer, Donceel et Berloz où se situent ses bureaux (<http://www.berloz-donceel-faimés-geer.be>). Ici encore le domaine d'action est plus limité que celui de la CLDR. La FRW veillera à faire les liens entre leurs missions et les travaux de la CLDR. Pour information, la FRW est présente au conseil d'administration de l'ADL et collabore à l'organisation des Agri clubs, des séances d'informations et réseautage à destination des agriculteurs.
- Le **GAL**, ou groupe d'action locale (<http://jesuishesbignon.be/>), est quant à lui un organisme financé par des fonds européens pour une durée de 4 ans, pour dynamiser les 11 communes qui le composent avec des projets-actions spécifiques tels que la mobilité douce, le soutien à une agriculture durable, la gestion des eaux pluviales, le vieillissement... Les AD de la FRW sont présents au comité d'administration et dans les comités de pilotage de chacun des projets et feront naturellement les liens avec les activités de la CLDR chaque fois que nécessaire.

Quel est le lien entre le PCDR et le PCDN ?

Le **PCDR** ou Programme Communal de Développement Rural est le document final qui sera réalisé avec le concours de la CLDR et servira de guide à la mise en œuvre des projets que vous souhaitez porter.

Le **PCDN** ou Plan Communal de Développement de la Nature, est le document qui synthétise le plan d'action qu'une Commune souhaite mettre en place pour maintenir, développer et restaurer la biodiversité. Par extension, il désigne le groupe de citoyens qui a décidé de s'investir dans cette démarche.

Tous deux sont encadrés par la FRW, quoique d'une manière moins intense pour les PCDN.

Si la thématique est portée par la CLDR, elle peut décider de mettre en place un groupe d'action nature qui pourra déboucher à terme sur un PCDN. Actuellement, 70 communes disposent d'un PCDN. Ceux-ci peuvent être créés en répondant à un appel à projet émanant du Ministre Wallon de la Nature. Le dernier appel date de 2010.

Le projet de ROI est approuvé par la CLDR. Le ROI sera prochainement adopté par le Conseil communal et distribué aux membres.

4. Les attentes de la CLDR

Les membres de la CLDR ont été invités à exprimer sur papier leurs souhaits et attentes quant aux éléments, éventuellement matériels, qui leur semblent nécessaire pour un travail de qualité.

Certaines demandes sont revenues régulièrement :

- Il semble intéressant de pouvoir s'informer auprès d'une autre CLDR et d'avoir un aperçu de projets réalisés dans le cadre d'autres ODR.
- Connaître les projets déjà en cours dans la commune afin de mieux appréhender la réalité du territoire et d'être plus pertinents dans le choix des projets à réaliser.
- Avoir une meilleure connaissance de la commune, à travers l'organisation de visites.
- Faire appel à des spécialistes, conférenciers, visionner des documentaires pour se familiariser avec certaines thématiques
- Participer aux événements communaux, comme le Faimous Day, pour informer la population des travaux de la CLDR.

Les AD veilleront à répondre à ces attentes au moment le plus opportun par rapport au travail de la CLDR.

Les membres auront de toutes manières l'occasion de s'exprimer au fur et à mesure du déroulement de l'Opération.

5. La suite de l'opération

La date de la prochaine rencontre est communiquée aux membres. Elle aura pour objet principal l'appropriation du diagnostic participatif par la CLDR.

- **Mercredi 27 février à 20h00 à Celles (Salle La Forge)**

Cette date sera rappelée officiellement par mail ou courrier postal pour ceux qui en ont fait la demande.

Le Président clôture la séance vers 22h20 en invitant les membres à partager le verre de l'amitié.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Colin Sonck et Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

9 personnes sur 33 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	100%
2. Local adapté	39%
3. Qualité de l'animation	100%
4. Objectifs de la réunion clairs et sensés	94%
5. Méthodologie de travail intéressante	100%
6. Séance productive	89%
7. Travail personnellement enrichissant	83%
8. Plaisir de participer	94%
9. Evaluation globale	100%

Déjà planifiée, la prochaine séance se déroulera également à la salle La Forge. On veillera à ce que la température y soit plus agréable. Le cas échéant, les réunions suivantes se dérouleront dans d'autres salles de la commune.

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Colin Sonck ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : c.sonck@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be ou Ludovic Rase (agent relais de l'Opération) au 019/339 869 ou ludovic.rase@faimes.be